

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA PATAUGEOIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Étaient présents (17) ou représentés (4) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, Martine MATHELY, François MARQUET, Jean-Paul BOUVIER, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Bénédicte BORREL, Henri-Bernard BOULINGUEZ représenté par Valéry VIALARD, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Julie DURIEZ, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sophie PICOT représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Arnaud MITORAJ représenté par Patricia FOUGERE, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Étaient excusés (2) : Xavier DUBOIS, René GUELON

Quorum :8

Secrétaire de séance : Martine MATHELY

Vu l'actuel règlement de la pataugeoire qui date de 2011,
Considérant qu'il convient de le remettre à jour,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir les tarifs votés en 2021
- D'adopter le règlement de la pataugeoire ci-annexé, qui entrera en vigueur à partir de l'ouverture de la pataugeoire en 2022
- De prendre acte des dates d'ouverture de la pataugeoire pour 2022 : du lundi au samedi, y compris les jours fériés, entre le 11 juillet et le 20 août de 15 heures à 19 heures 30

Fait à Orcet le : 05 juillet 2022
Signé le : 05 juillet 2022 à Orcet
Publié le : 05 juillet 2022
Transmis le : 05 juillet 2022

Le Maire,

Dominique GUELON